



Santé – plan d'action du G8

SANTÉ PLAN D'ACTION DU G8

Les crises sanitaires de portée mondiale requièrent une étroite coopération internationale en matière de politiques et de méthodes. Nous réaffirmons notre volonté d'atteindre les objectifs de développement énoncés lors du Sommet du millénaire et du Sommet mondial sur le développement durable. Nous travaillerons en partenariat avec les pays en développement, le secteur privé, les organisations multilatérales et les organisations non gouvernementales (ONG) pour atteindre ces objectifs en matière de santé. L'aide publique au développement, multilatérale ou bilatérale, ainsi que les efforts déployés par les entreprises privées et les ONG, devraient compléter les efforts existants pour améliorer les résultats en matière de santé.

1. Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

1.1 Nous soulignons notre constante préoccupation face au développement de la pandémie mondiale du sida. Nous nous félicitons de l'augmentation des engagements bilatéraux pour lutter contre le sida tout en reconnaissant que des financements supplémentaires importants sont nécessaires. Nous nous engageons, aux côtés des pays bénéficiaires, à remplir nos obligations communes énoncées dans la Déclaration d'engagement sur le sida de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2001.

1.2 Nous réaffirmons notre volonté de lutter contre le sida, ainsi que contre la tuberculose et le paludisme, comme nous l'avons décidé à Okinawa, en poursuivant notre action dans des domaines tels que la création d'institutions et de partenariats public-privé, le développement des ressources humaines et des activités de recherche, ainsi que la promotion de la santé publique au niveau local. Nous renforcerons nos efforts dans cette lutte, aussi bien au plan bilatéral que multilatéral.

1.3 Nous réaffirmons notre soutien au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

1.4 Nous accueillons favorablement et nous appuyons la proposition d'organiser à Paris, en collaboration avec le Fonds mondial, en juillet prochain, une Conférence internationale des donateurs et des partenaires. Cette conférence réunira des gouvernements, des organisations internationales, des ONG et des représentants du secteur privé qui interviennent dans ce domaine. L'objectif sera d'élaborer des

stratégies de mobilisation des ressources afin d'obtenir un financement pérenne du Fonds à long terme, ainsi que des moyens complémentaires, et de parvenir à une gestion par les objectifs du Fonds mondial, efficace en termes de coûts.

1.5 Nous demandons à ceux qui ne l'ont pas encore fait d'envisager d'accroître leur soutien au Fonds mondial et aux autres efforts multilatéraux et bilatéraux de lutte contre ces maladies infectieuses.

2. Renforcement des systèmes de santé

2.1 Nous soulignons combien il est important de renforcer les systèmes de santé, en tant que cadre favorisant l'accès aux soins, aux médicaments et aux traitements, des populations les plus démunies des pays en développement. Nous demandons à ces pays d'élaborer leurs propres stratégies et politiques sanitaires et d'en faire une priorité. L'aide multilatérale et bilatérale au développement, ainsi que les efforts des entreprises du secteur privé et des ONG sont essentielles pour améliorer ces systèmes sanitaires. Un soutien et un financement adéquats du secteur de la santé sont nécessaires pour augmenter le nombre et la fidélisation du personnel médical, faire progresser l'utilisation rationnelle de la médecine et renforcer les systèmes de distribution des médicaments. Ces efforts sont essentiels pour améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge dans les pays pauvres.

2.2 Nous encourageons et soutiendrons, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour des traitements médicaux.

3. Accès aux médicaments

3.1 En nous appuyant sur des systèmes sanitaires renforcés, en partenariat, y compris public-privé, nous travaillerons au développement d'une approche intégrée qui facilitera la mise à disposition et l'acceptation de médicaments à prix réduit au profit des plus pauvres, d'une manière qui soit équitable, efficiente, et s'inscrivant dans la durée. Nous reconnaissons que le développement de l'accès aux médicaments dans les pays en développement est complexe et dépend, entre autres facteurs, de prix abordables. Nous accueillons favorablement les engagements à long terme pris volontairement par les entreprises pharmaceutiques pour fournir aux pays en développement les médicaments essentiels à des prix fortement réduits et nous encourageons vivement d'autres efforts, y compris par la concurrence au niveau de l'offre. Nous travaillerons également avec les pays en développement pour les encourager à profiter davantage de ces offres de médicaments gratuits ou à prix réduits qui leur sont faites actuellement. Nous encourageons et incitons les pays en développement à contribuer à l'objectif d'un accès aux médicaments à un prix abordable en réduisant leurs droits de douane et autres charges sur les produits offerts ou proposés à prix réduit.

3.2 Nous prendrons les mesures nécessaires pour empêcher que les médicaments destinés à certains pays ou à certaines régions n'en soient détournés. Nous appelons les États bénéficiaires à en faire autant et nous nous engageons à leur fournir une assistance technique à cet effet. Nous n'utiliserons pas les prix préférentiels accordés aux

pays en développement comme référence pour les produits pharmaceutiques sur nos propres marchés.

3.3 Pour répondre aux problèmes pratiques que rencontrent les pays en développement dont les capacités de fabrication dans le secteur pharmaceutique sont insuffisantes ou inexistantes, nous prenons note qu'en attendant une solution à l'OMC, un grand nombre d'entre nous a instauré un moratoire sur l'action contentieuse à l'encontre de tout membre de l'OMC qui, selon les modalités et dans les conditions définies dans les moratoires respectifs, voudrait exporter vers un pays en ayant besoin, des médicaments fabriqués sous licence obligatoire pour traiter les crises de santé publique, y compris celles liées au sida, à la tuberculose, au paludisme et aux autres épidémies. Nous demandons à nos ministres et hauts responsables d'établir une solution multilatérale dans le cadre de l'OMC pour régler les problèmes que rencontrent les pays en développement, en restaurant la confiance de toutes les parties concernées par cette question, avant la conférence ministérielle de Cancun.

4. Lutte contre les maladies qui touchent essentiellement les pays en développement

Nous encouragerons la recherche sur les maladies qui touchent essentiellement les pays en développement.

4.1 Pour favoriser le développement de médicaments efficaces, sûrs et peu coûteux pour les maladies qui touchent essentiellement les pays en développement (dites "maladies négligées"), nous sommes déterminés à chercher les moyens permettant de soutenir, au niveau mondial, l'intensification de la recherche sur les technologies sanitaires de prévention (y compris les vaccins), de maîtrise, de traitement et de soin pour ces maladies. En particulier, nous :

- " travaillerons avec les pays en développement pour renforcer leur propre capacité à contribuer à la recherche et au développement concernant ces maladies, notamment à créer des incitations et à mettre en place les systèmes réglementaires nécessaires pour permettre des essais cliniques respectueux de l'éthique et techniquement sûrs ;
- " encouragerons la recherche sur ces maladies, y compris dans nos pays et en offrant les incitations adéquates ;
- " continuerons de soutenir les travaux déjà engagés dans le secteur non-gouvernemental.

4.2 Nous encouragerons les organisations internationales compétentes à suivre activement l'évolution de la situation.

5. Éradication de la poliomyélite

Nous oeuvrerons à l'éradication totale de cette maladie.

5.1 Les efforts déployés pour éradiquer la poliomyélite ont permis d'obtenir de bons résultats. Cependant, quelques pays enregistrent encore des cas de cette maladie.

5.2 Conformément à l'engagement que nous avons pris à Kananaskis d'apporter des ressources suffisantes, sur une base juste et équitable, afin d'éliminer la poliomyélite d'ici 2005, nous nous sommes engagés à fournir 500 millions de dollars US supplémentaires et demeurons déterminés à jouer pleinement notre rôle pour compléter le

financement nécessaire.

6. Face à la menace de la pneumopathie atypique

Nous travaillerons ensemble et avec d'autres partenaires pour maîtriser cette maladie.

6.1 La diffusion du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) montre combien une coopération à l'échelle mondiale est importante, notamment sur le plan de la surveillance mondiale des maladies, des efforts des laboratoires en matière de diagnostic, de recherche, ainsi que de prévention, de prise en charge et de traitement.

6.2 Il est essentiel de renforcer la coopération internationale pour maîtriser, traiter et enfin éradiquer cette maladie. Notre coopération permettra de renforcer les mesures que nous prenons au niveau national pour traiter efficacement le SRAS.

6.3 Nous continuerons à travailler en étroite concertation avec l'Organisation mondiale de la Santé, à entreprendre des recherches et des enquêtes de haut niveau et à développer les moyens appropriés de coopérer au niveau international.